Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-07 PERMETTANT LA CIRCULATION DES MOTONEIGES ET DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR LE PETIT 5E RANG

Avis de motion est donné par le conseiller Hugo Laporte à l'effet que, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera soumis pour adoption le règlement nº 2022-07 permettant la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain sur le Petit 5e rang.

L'objet de ce règlement vise à autoriser la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain sur le Petit 5e rang sur une longueur de 1.48 km.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 11e jour du mois de janvier 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-07 PERMETTANT LA CIRCULATION DES MOTONEIGES ET DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR LE PETIT 5E RANG

Je soussignée, Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Hyacinthe, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité (http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 11 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11 janvier 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière